



RÉPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018-208 du 06 juin 2018

abrogeant le décret n° 2015-483 du 07 septembre 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de l'Education (CNE).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education nationale en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2005-33 du 29 août 2005;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-499 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République ;
- sur** proposition du Ministre d'État, Secrétaire général de la Présidence de la République,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 06 juin 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

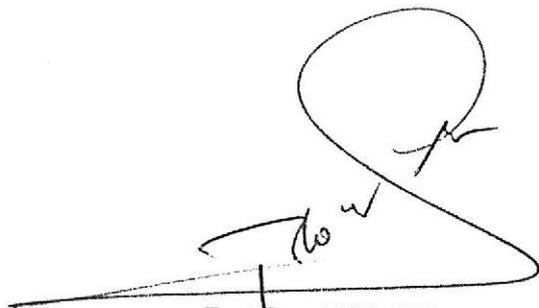
Sont abrogées les dispositions du décret n° 2015-483 du 07 septembre 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de l'Education (CNE).

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter du 1^{er} juin 2018 et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 06 juin 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,



Marie-Odile ATTANASSO

Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MESGPR 2 MEF 2 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 JORB 1.